PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois juillet, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gouges (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril.

PRESENTS : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, PISCITELLO, Joseph, JOURDAN Denis, ZWERENZ Marek, COMTE Chantal, CHAZEAU CICOLINI Cécile, TARET Marie-José

ABSENTES : SIMON Catherine, VERDEL Véronique, MEUTELET Francine

Secrétaire de séance : Sophie COQUET, Directrice du CCAS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président prend la parole et revient sur les nuits marquées par des violences urbaines et actes de délinquance. Il remercie les forces de l'ordre, les agents mobilisés et les élus, il remercie également les citoyens qui se sont mobilisés en donnant des informations aux policiers municipaux et aux gendarmes. Une cellule de crise a été mise en place afin de faire face et d'anticiper ces violences. Le bilan est bien moins lourd que dans certaines villes du Nord-Isère.
Les Maires de France et l'Association des Maires de France ont appelé à une mobilisation civique le lundi 3 juillet 2023 à 12h, sur les parvis des mairies, pour le retour à la paix civile et afin de soutenir l'action publique. Cette mobilisation a réuni agents, élus et citoyens.
Monsieur le Président souhaite savoir si des citoyens, touchés ou marqués par ces violences, se sont présentés au CCAS.
Sophie COQUET prend la parole et informe que le public du jard'Isle Bien a été impacté puisque la plupart réside dans les quartiers touchés. Ils seront pris en charge par des professionnels de santé dans le cadre de l'action « Interm'aide familiale ».

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des administrateurs, constate le quorum, vérifie la liste d'émargement, les présents, les absents.

- Approbation des procès-verbaux des séances des 6 et 13 avril 2023

- Compte rendu des décisions et des délibérations de la Commission Permanente prises par le Président ou la Vice-Présidente

- Projets de délibération
  - Nouvelle action « Octobre rose »
  - Pérennisation du salon du handicap et dénomination « parcours handiversités ».
  - Avenant 1 à la convention de partenariat relatif au dispositif « coordination sociale en gendarmerie » avec la commune de Vaulx Milieu
  - Signatures des conventions relatives au dispositif RSA (revenu de solidarité active) avec le Département

- 4 situations sociales traitées
- 3 aides alimentaires pour un montant global de 576,00 euros
- 2 secours financiers pour un montant global de 500,86 euros

Délibération 2023-27 : Commission Permanente du 9 mai 2023 :

- 2 situations sociales traitées
- 1 aide alimentaire pour un montant de 384,00 euros
- 1 secours financier pour un montant de 140,00 euros

Délibération 2023-28 : Commission Permanente du 23 mai 2023 :

- 2 situations sociales traitées
- 2 aides alimentaires pour un montant global de 384,00 euros

Délibération 2023-29 : Commission Permanente du 6 juin 2023 :

- 4 situations sociales traitées
- 3 aides alimentaires pour un montant global de 480,00 euros
- 2 secours financiers pour un montant global de 993,18 euros

Délibération 2023-30 : Commission Permanente du 20 juin 2023 :

- 5 situations sociales traitées
- 2 aides alimentaires pour un montant global de 384,00 euros
- 4 secours financiers pour un montant global de 1 325,93 euros

Monsieur le Président s'interroge sur les montants élevés de certaines aides attribuées. Madame SERANNO informe qu'il s'agit d'aides pour payer une dette de loyer d'un usager souhaitant déménager et intégrer un appartement plus petit (et donc un loyer moins important). En effet, les bailleurs n'acceptent pas les demandes de logement des personnes endettées.

2023-33 NOUVELLE ACTION « OCTOBRE ROSE »

Rapporteur Monsieur le Président,

Chaque année depuis 29 ans en France, Octobre Rose est le mois consacré à la lutte contre le cancer du sein. Du 1er au 31 octobre, professionnels de santé, Organisations non Gouvernementales (ONG) et associations sont rassemblés à travers le monde autour de l'information sur le dépistage du cancer du sein.
Le service promotion de la santé et inclusion souhaite également s'inscrire dans cette démarche en proposant diverses actions de sensibilisation durant ce mois d'octobre.

Des actions culturelles, dépistage, prévention, sensibilisation, goodies en lien avec cette thématique sont en cours de construction.
Un dossier de financement doit prochainement être déposé afin d'obtenir des crédits du Conseil Départemental de l'Isère pour le déploiement du projet.

Le service lien social de la mairie de L'Isle d'Abeau, au titre de la programmation 2023, proposera une conférence sur le dépistage avec la Région Auvergne Rhône Alpes (AURA), le lundi 16 octobre 2023 à partir de 14h00 à la Maison des Habitants, espace 120.

Une buvette, gérée par un partenaire qui aura préalablement sollicité les autorisations nécessaires, sera proposée au public.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'adopter le présent rapport ;
- de valider la pérennisation du Salon du Handicap et son appellation « Parcours Handiversités » ;
- d'autoriser la communication communale et intercommunale ;
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement la Vice-Présidente à signer les contrats et toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport.

Sabrina ROCHE-CECILLON prend la parole et précise que l'année dernière, plusieurs actions ont été proposées pour le Salon du Handicap. Une belle réussite qui a attiré plus de 150 personnes. Cette année, pour clore la journée du salon, un spectacle sera proposé par une personne malentendante. Elle remercie le Département qui finance ce projet.
Madame SERANNO prend également la parole pour préciser que la santé est un sujet qui lui tient particulièrement à cœur. C'est également un des sujets fort du plan de mandat. Ainsi, plusieurs actions seront mises en places.

Madame CHAZEAU CICOLINI souhaite savoir si des structures d'accompagnement en institution seront présentes cette année, car il n'y en pas eu l'an passé. Elle déplore également le manque de proposition d'accueil pour les personnes handicapées dans le Nord-Isère.

Madame SERANNO fait un retour sur la première permanence de l'action « Handidaction » qui a débuté le mardi 27 juin 2023. Sur les trois créneaux proposés, deux concernaient un accompagnement des démarches administratives des personnes handicapées.

2023-35 AVENANT 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIF AU DISPOSITIF « COORDINATION SOCIALE EN GENDARMERIE » AVEC LA COMMUNE DE VAULX MILIEU

Rapport de Monsieur le Président,

La mise en place d'un dispositif d'intervenants sociaux en gendarmerie, expérimenté en France dès 2003 à l'initiative des pouvoirs publics et des collectivités locales, trouve sa justification dans le fait que les militaires de la gendarmerie nationale sont très fréquemment saisis de situations ne relevant pas strictement de leurs compétences.

A la suite d'une demande de prise en charge sociale destinée à apaiser une situation de crise les gendarmes doivent pouvoir bénéficier d'un travail en complémentarité. L'intervention d'un professionnel pouvant assurer de façon permanente une rapide prise en charge permet d'anticiper la répétition ou l'aggravation de ces situations de crise ou de détresse sociale.
Le 21 avril 2009, le CCAS de L'Isle d'Abeau, la Sous-Préfecture de la Tour du Pin et la Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie de L'Isle d'Abeau signent une convention de partenariat officialisant la mise en œuvre d'un projet de coordination sociale.

L'Intervenante Sociale en Gendarmerie (ISG) est un agent du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de L'Isle d'Abeau, détachée à la Brigade de Gendarmerie de la commune. Ses missions

actions d'accompagnement issues du précédent PDI-E sur le premier semestre 2023. Cette reconduction a permis d'éviter toute rupture dans le suivi des allocataires du RSA, le temps de lancer l'appel à projet 2023-2025.

Ainsi, le CCAS a signé un avenant à la convention avec le Conseil Départemental de l'Isère afin d'être guichet unique pour les instructions des demandes de RSA auprès de notre public. Il assure également le suivi des personnes pour qui il est nommé référent de parcours et participe aux différentes instances de décisions. Cette convention acte aussi le fait que le Département indemnise à hauteur de cent-cinquante euros par allocataire suivi, s'il n'y a pas eu de rupture entre deux contrats signés.
Après la commission permanente départementale prévue le 13 juillet 2023, une nouvelle convention pour l'accompagnement des allocataires du RSA sera conclue précisant les modalités d'intervention et le financement de cette collaboration. Cette demande sera renouvelée chaque année.
S'agissant d'une compétence du Conseil d'Administration, le rapporteur propose au conseil d'autoriser, monsieur le Président à signer les conventions ainsi que toute pièce de nature administrative, technique et financière relative à cette délibération.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'autoriser la signature de la convention avec le Président du Département engageant le CCAS dans le dispositif d'accompagnement d'allocataire du RSA correspondant au PDI-E 2023-2025 ;
- d'autoriser la signature de la convention financière avec le Président du Département relative aux années 2023 à 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport.

2023-37 INSTALLATION DU MODULE « API PARTICULIERS » SUR LE LOGICIEL DU CCAS « MILLÉSIME ACTION SOCIALE »

Rapporteur : Monsieur le Président,

Les travailleurs sociaux et le référent logement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de L'Isle d'Abeau instruisent des dossiers de demandes d'aides légales et/ou facultatives ou des demandes de logement. Dans ce contexte, ils ont besoin de connaître la composition familiale et la situation financière du foyer du demandeur : état civil (nom, prénom, date de naissance), structure familiale (nom, prénom, date de naissance des enfants et parents), adresse du foyer, quotient familial calculé par la CAF (Caisse d'allocations Familiales) ainsi que les revenus fiscaux de référence (RFR) enregistrés par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP). Toutes ces informations leur permettent de vérifier les conditions d'éligibilité aux aides sociales et à l'accès au logement.

La politique d'aide sociale du CCAS de L'Isle d'Abeau et des partenaires repose sur un règlement des aides sociales qui constitue la base juridique aux décisions individuelles prises en matière d'aide sociale. Pour bénéficier des aides sociales, il convient de remplir des conditions, parmi lesquelles la domiciliation dans la commune et la condition de ressource objectivée par le quotient familial de la CAF et le reste à vivre (ce dernier est calculé par les travailleurs sociaux en fonction des charges et des ressources des usagers). Ces éléments constituent la justification du besoin d'accès aux données de la CAF. De plus, le CCAS est guichet enregistreur pour les demandes de Système National d'Enregistrement (SNE) logement pour lequel la fiche d'imposition est obligatoire.

Considérant la moyenne des rendez-vous des travailleurs sociaux et de la référente logement, il est envisagé d'envoyer 2700 SMS par an. Avec les rendez-vous emploi, le pack de 5 000 SMS serait nécessaire.

Le prix d'achat des packs s'élève aujourd'hui à :

Pack 1000 SMS : 90 € HT soit 108 € TTC
Pack 2500 SMS : 200 € HT soit 240 € TTC
Pack 5 000 SMS : 350 € HT soit 420 € TTC

Le rapporteur propose au Conseil d'Administration de souscrire à cette option de « rappels des rendez-vous par sms » et d'acquérir un pack de 5000 SMS. Une information sera diffusée en 2024 en séance, pour rendre compte d'une analyse liée à cette option et éventuellement renouveler l'acquisition d'un pack de SMS.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver l'utilisation de l'option « rappels des rendez-vous par sms » via le logiciel « Millésime Action Sociale »;
- d'approuver l'achat d'un pack 5 000 sms pour la somme de 420 euros TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer au nom et pour le compte du CCAS, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport.

2023-39 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022-054 DU 24 NOVEMBRE 2022 FIXANT LES TARIFS DES ACTIVITES PROPOSEES AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Rapporteur Monsieur le Président,

Par délibération n°2022-054 du 24 novembre 2022, le CCAS de L'Isle d'Abeau a adopté une grille tarifaire pour l'ensemble des activités proposées aux habitants de la commune.

Sur la base de l'analyse des fonctionnements du service et considérant la nécessité de garantir l'accès équitable à tous les séniors qui souhaitent participer aux activités, il est proposé d'apporter la mention suivante :

« Le nombre de sorties ou séjours proposés par le CCAS étant limité dans l'année, les personnes ayant bénéficié d'une sortie et/ou d'un séjour, ne sont pas prioritaires pour la sortie et/ou le séjour suivant. Toutefois, elles peuvent s'inscrire sur liste d'attente ».

Il convient également de modifier l'intitulé « sorties culturelles et repas pour les usagers de Maison Bienvenue » par « sorties culturelles tarif spécifique pour les personnes suivies et/ou dirigées par le CCAS ». Les tarifs pour les activités proposées aux habitants de la commune restent quant à eux inchangés conformément à la délibération visée ci-dessus.

Un règlement intérieur fixant les conditions d'inscriptions aux activités proposées aux habitants de la commune sera étudié lors d'une séance du Conseil d'Administration.

RAPPORTS DE PRESENTATION

Plan canicule

Il existe quatre dispositifs de vigilance du plan national canicule, ils correspondent à la carte de Météo France :

Dès le premier juin et jusqu'au quinze septembre, nous sommes au niveau 1 du plan canicule. Il correspond à l'activation d'une veille saisonnière, avec la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive. Ainsi des courriers sont envoyés aux séniors pour les informer du dispositif et leurs proposer de s'inscrire sur le registre prévu à cet effet. Des courriers sont également envoyés aux professionnels de santé de L'Isle d'Abeau afin de les sensibiliser et de les informer des dispositions prévues sur la commune. Plusieurs services sont sollicités (Communication, Centre Technique Municipal, Police Municipale...).

Le niveau 2 est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 alerte canicule et de renforcer des actions de communication locales et ciblées.

Le niveau 3 est le niveau orange.
Quand un département est placé en vigilance orange par Météo France, le préfet peut déclencher le niveau 3. Dès lors, l'Etat Civil informe le préfet des décès survenus sur le territoire communal.
Les agents du Service Lien Social interviennent fréquemment auprès des seniors répertoriés sur le registre, contact téléphonique dans un premier temps puis visite si nécessaire.
Le coordonnateur du plan de sauvegarde communal activera la cellule de veille composée de l'ensemble des services municipaux potentiellement concernés par la gestion de la canicule, permettant de prévoir la répartition des rôles et de la communication d'un guide de procédure de gestion de crise.
En parallèle, le CCAS organise des sorties dans les lieux climatisés répertoriés à raison de trois heures par jour. Pour ce faire, les services municipaux sont sollicités (Maison des Habitants, CTM, Evènementiel, Police Municipale) afin d'aider le CCAS en matière de logistique. Mise en place d'animations adaptées dans ces lieux climatisés.
Pour l'ensemble du personnel CCAS présent, la gestion du niveau 4 constitue La Priorité. En outre, l'ensemble du personnel communal en poste est tenu d'observer la plus grande vigilance à l'attention de toute personne vulnérable.
De plus, si nécessaire, il est possible de distribuer des bouteilles d'eau. Cette distribution s'effectuera par l'ensemble du personnel du CCAS et si besoin les services municipaux seront sollicités pour un soutien logistique (Maison des Habitants, CTM, service logistique, Police Municipale).

Programme de la Semaine Bleue 2023

Lundi 2 octobre : Atelier prendre soin de soi, morphologie, massage (gratuit)
Mardi 3 octobre : Sortie Grotte de Choranche (6 euros par personne)
Mercredi 4 octobre : Activité avec les enfants du CJC (gratuit)
Jeudi 5 octobre : Flash Mob (gratuit)
Vendredi 6 octobre : Après-midi festive (gratuit)

Vision des nouvelles missions de l'intervenant social

La Direction des Politiques Sociales et Educatives-CCAS porte l'action publique afin de prendre en charge les plus fragiles. Une volonté politique affirmée à L'Isle d'Abeau de soutenir les citoyens

Le demandeur doit avoir au moins un de ces critères d'éligibilités :

- DALO (Droit au Logement Opposable)
- Tout public prioritaire de l'article L 441-1 du CCH
- Situations bloquées, complexes :
- Demandeur d'un logement depuis plus de 12 mois
- Ménages du 1er quartile
- Logement inadapté…
- Demandeurs en mutation

Une nouvelle grille de cotation sera mise en place en janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à dix-neuf heures et quarante minutes.

Le Président du CCAS,

Cyril MARION

CCAS L'ISLE D'ABEAU
12 rue de l'hôtel de ville
CS 45006
38081 L'ISLE D'ABEAU Cedex

La secrétaire de séance,

Sophie COQUET

CCAS L'ISLE D'ABEAU
12 rue de l'hôtel de ville
CS 45006
38081 L'ISLE D'ABEAU Cedex